PEMBROKE
GESTION PRIVÉE DE PLACEMENT

Fonds marché monétaire Pembroke

(antérieurement, Le Fonds Marché Monétaire GBC)

APERÇU DU FONDS ~ Le 1 avril 2020

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds marché monétaire Pembroke que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion privée de placement Pembroke ltée au 1-800-668-7383 ou inquiries@pml.ca, ou visitez www.pml.ca. **Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investisssements et respecte votre tolérance au risque.**

BREF APERÇU

Code du fonds	GBC312	**Gestionnaire du fonds**	Gestion privée de placement Pembroke ltée
Date de création du fonds	Le 30 novembre 1988	**Gestionnaire de portefeuille**	Gestion Pembroke ltée
Valeur totale au 29 février 2020	13 488 971 $	**Distributions**	Mensuelle
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,38 %*	**Placement minimal**	100 000 $ (dans les différents fonds de la famille; 10 000 $ si souscrit par l'intermédiaire d'un courtier inscrit; tranche additionnelle 500 $)

***Depuis le 1er janvier 2018, aucuns frais de gestion ne sont imputés au fonds, ce qui réduit le RFG et les frais du fonds. Ces frais vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « *Autres frais* » ci-après.**

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

Le Fonds marché monétaire Pembroke vise de maximiser les revenus d'intérêt tout en préservant le capital et en maintenant une certaine liquidité. Ceci est possible en effectuant principalement des placements dans des titres d'emprunt à court terme de qualité émis par le gouvernement du Canada ou tout organisme provincial canadien, dans des obligations de banques et de sociétés de fiducie canadiennes, de même que dans des billets de trésorerie dont la note de crédit est approuvée. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 29 février 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 29 février 2020)

	Rendement	Échéance	% de la valeur liquidative
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,68%	14 mai 2020	31,2%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,735%	11 juin 2020	17,7%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,735%	11 juin 2020	17,4%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1.68%	2 avril 2020	11,9%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,735%	11 juin 2020	7,1%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,68%	14 mai 2020	4,2%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,735%	11 juin 2020	3,7%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,68%	2 avril 2020	2,7%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,68%	14 mai 2020	2,0%
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,68%	2 avril 2020	1,0%
Pourcentage total des dix principaux placements			**98,9 %**
Nombre total de placements			**11**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 29 février 2020)

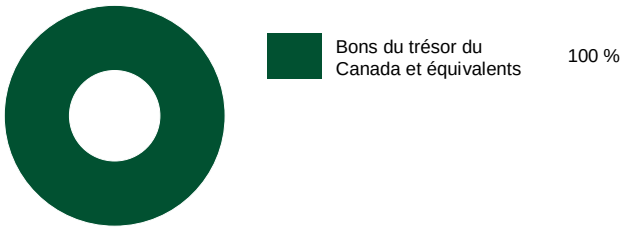

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion privée de placement Pembroke ltée estime que la volatilité de ce fonds est **faible.**

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?
Cette section vous indique le rendement annuel du fonds au cours des dix dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS
Ce graphique indique le rendement du fonds chacune des dix dernières années. Le fonds n'a pas perdu de sa valeur pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

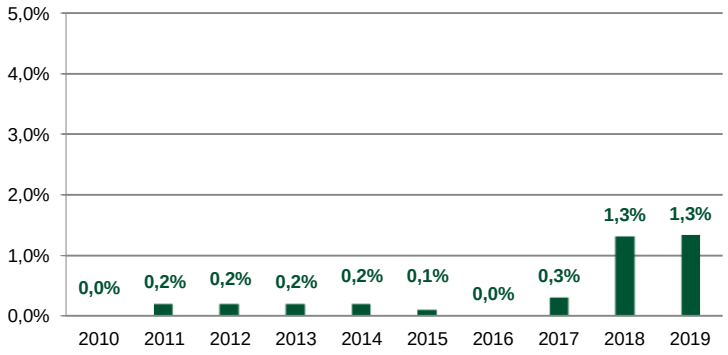

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS
Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	**3 mois terminés**	**Si vous aviez investi 1 000$ dans le fonds au début de cette période**
Meilleur rendement	0,4 %	28 février 2019	votre placement augmenterait à 1 004 $
Pire rendement	0,0 %	30 novembre 2015	votre placement chuterait à 1 000 $

RENDEMENT MOYEN
Au cours des dix dernières années, les parts du fonds ont généré un rendement annuel composé de 0,36 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 037 $.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

Ce fonds est pour les investisseurs qui souhaitent avoir accès rapidement et facilement à leur argent ou qui peuvent en avoir besoin dans au plus 1 an.

N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a aucuns frais d'acquisition pour ce fonds, à l'exception des frais qui pourraient être exigés par les courtiers inscrits, par leurs propres services administratifs, correspondants à au plus 3 % du prix de souscription des titres au moment du placement lors d'une acquisition par l'entremise de courtiers inscrits.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2019, les frais du fonds s'élevaient à **0,38 %** de sa valeur, ce qui correspond à **3,80 $** sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du fonds)
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion privée de placement Pembroke ltée a renoncé à certaines charges d'exploitation du fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,38 %*
RATIO DES FRAIS D'OPÉRATIONS (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	S.O.
FRAIS DU FONDS	**0,38 %***

*** Depuis le 1er janvier 2018, aucuns frais de gestion ne sont imputés au fonds, ce qui réduit le RFG et les frais du fonds. Ces frais vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « *Autres frais* » ci-après. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts de chaque investisseur pour pouvoir acquitter le montant des frais qui lui sont dus.**

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

FRAIS	**CE QUE VOUS PAYEZ**
Frais de négociation à court terme	Aucuns
*Frais de gestion	Depuis le 1er janvier 2018, vous payez directement les frais de gestion au gestionnaire du fonds et ces frais ne font pas partie du RFG. Le gestionnaire du fonds établit les frais de gestion en se fondant sur le montant des actifs qu'il gère pour vous. Ces frais représentent au plus 0,10 % et doivent être payés chaque mois. Une réduction des frais de gestion peut être appliquée à la discrétion du gestionnaire du fonds.

Actifs gérés	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	Plus de 5 millions de dollars
Frais de gestion	0,10 %	0,10 %	0,10 %

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion privée de placement Pembroke ltée ou votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Toronto :
150 King Street West
Suite 1210
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Tél : 416-366-2550
Sans frais : 1-800-668-7383

Montréal :
1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3S4
Tél : 514-848-0716
Sans frais : 1-800-667-0716

inquiries@pml.ca www.pml.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.**